

**BILAN DU CONCOURS COMMUN D'INTERNAT EN CLINIQUE DES ANIMAUX DE
COMPAGNIE DES ÉCOLES NATIONALES VÉTÉRINAIRES FRANÇAISES
ANNÉE 2026**

1. NOMBRE DE PLACES OUVERTES EN 2026	3
2. INFORMATION PUBLICITE	3
3. CALENDRIER DES EPREUVES	3
4. COMPOSITION DU JURY	4
5. CANDIDATS	5
5.1. Nombre de candidats	
5.2. Origine de formation	
5.3. Site de présentation de l'épreuve théorique informatisée	
5.4. Choix de l'école de formation	
6. RESULTATS	7
6.1. Aspect quantitatif	7
6.1.1. Effectifs en fonction des différentes phases du concours.	
6.1.2. Notation	
6.1.3. Moyenne par épreuve	
6.2. Aspect qualitatif	8
6.2.1. Processus de choix des écoles	
6.2.2. Rang de classement et école d'obtention du doctorat vétérinaire en fonction de l'école d'affectation de l'interne.	
6.2.3. Taux de brassage des diplômés	
6.2.4. Événements modificatifs post affectation et confirmation d'inscription	
7. COMMENTAIRES	10
7.1. Questionnaire auprès des candidats	
7.2. Retours et commentaires des membres du jury sur le déroulé du concours	
8. CONCLUSION	13
ANNEXES	14

LA PLAQUETTE AC 2025

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité

ENVF ÉCOLES NATIONALES VÉTÉRIAIRES DE FRANCE



CHUV - CLINIQUE - ENSEIGNEMENT - RECHERCHE

INTERNAT EN CLINIQUE DES ANIMAUX DE COMPAGNIE

Intégrez une formation clinique généraliste de haut niveau



L'INTERNAT DES ENVF
Un diplôme d'État de lisibilité internationale, reconnu par l'EBVS*
Une formation de troisième cycle universitaire diplômante destinée à des docteurs vétérinaires

La recherche, l'innovation scientifique et l'enseignement supérieur universitaire des ENVF pour tous les apprenants

Choisir l'Internat c'est bénéficier de tous les avantages proposés par les quatre établissements pour :

- Approfondir ses connaissances
- Améliorer son niveau de compétences techniques
- Développer son sens critique
- Acquérir des compétences orales et rédactionnelles scientifiques, en langues française et anglaise
- Apprendre à travailler en groupe
- Préparer un accès à un parcours de spécialisation en France ou à l'étranger

L'Internat une formation clinique généraliste complète et variée

L'Internat est une formation d'un an, à plein temps dans les CHUV des quatre ENVF.

Les stages cliniques proposés sont variés, généralistes et spécialisés : médecine interne, chirurgie, reproduction, urgences et soins intensifs, anesthésie, biologie clinique, imagerie médicale (radiologie, échographie, scanner et IRM), médecine de spécialités (cardiologie, comportement, dermatologie, neurologie, oncologie, ophtalmologie...), médecine et chirurgie des nouveaux animaux de compagnie (NAC).

Je choisis l'Internat pour deux raisons principales. L'Internat est une formation généraliste qui est une étape importante pour la spécialisation, je veux être polyvalent par le savoir dans le domaine de la médecine interne. Cette année me permettra aussi d'être en contact avec des spécialistes de différents secteurs, d'apprendre à travailler en groupe et à gérer des situations complexes et difficiles. Je pourrai ainsi bénéficier de toutes les ressources.

Vincent Maréchal, Ecole nationale vétérinaire d'Alfort (Paris)

L'Internat a été une expérience unique au cours de laquelle j'ai progressé et développé mes compétences cliniques tout en étant encadré par des spécialistes. La formation s'organise sous forme de rotations dans les différents services du CHUV pendant 12 mois. Les stages sont variés et permettent d'acquérir des compétences techniques et scientifiques. En tant qu'interniste, j'ai beaucoup apprécié être en contact avec des spécialistes de différents secteurs, d'apprendre à travailler en groupe et à gérer des situations complexes et difficiles. Je pourrai ainsi bénéficier de toutes les ressources. L'Internat est une formation d'un an, à plein temps dans les CHUV des quatre ENVF.

Marie Uzel, Ecole nationale vétérinaire de Lyon (VetAgro Sup)



Une pédagogie interactive au service des internes

- Des travaux personnels encadrés avec des séminaires et des cas cliniques
- Des ateliers de gestes techniques
- Des conférences internationales communes aux quatre ENVF
- Des techniques innovantes en salles de simulations et sur mannequins

Chaque interne est accompagné par un tuteur clinicien senior tout au long de sa formation. Il est également encadré par des enseignants et praticiens hospitaliers spécialisés reconnus par les Collèges Européens et/ou titulaires des DESV français.

L'évaluation régulière des internes donne lieu à un diplôme délivré par le Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire. Le diplôme d'Internat des ENVF est le seul diplôme d'Internat vétérinaire reconnu par l'enseignement supérieur et pouvant se faire valoir comme tel.

Une semaine par an est dédiée à une activité externalisée personnalisée

Jeune d'élite, je pense que ma spécialisation doit être avant tout dans la médecine interne, la médecine interne est la spécialité la plus riche en termes de connaissances et de compétences techniques. Je veux être polyvalent par le savoir dans le domaine de la médecine interne. Cette année me permettra aussi d'être en contact avec des spécialistes de différents secteurs, d'apprendre à travailler en groupe et à gérer des situations complexes et difficiles. Je pourrai ainsi bénéficier de toutes les ressources.

Laurence M. Saint-Nicolas, Ecole nationale vétérinaire de Toulouse (ENVT)

Je choisis l'Internat ENVF des ENVF car il offre l'opportunité d'approfondir mes connaissances grâce à une formation théorique solide lors des rotations dans les CHUV des quatre ENVF, d'être en contact avec des spécialistes de différents secteurs, d'apprendre à travailler en groupe et à gérer des situations complexes et difficiles. Je pourrai ainsi bénéficier de toutes les ressources. L'Internat est une formation d'un an, à plein temps dans les CHUV des quatre ENVF.

Chloé Maitre Interne ENVF année 2024-2025

Partenariats, un contact étroit avec le monde professionnel

L'AFVAC* soutient l'Internat des ENVF en organisant un concours de cas cliniques lors de son congrès national annuel et Hill's soutient un programme de conférences internationales.

Date et durée de la formation

Douze mois à plein temps de septembre à août (les dates exactes de début et de fin de programme sont indiquées sur les sites web des établissements)

Rémunération

Les internes ont le statut d'étudiant et un contrat de travail avec une rémunération de 20 % du salaire d'un Assistant Hospitalier. Les internes, en tant qu'étudiants, sont éligibles aux bourses aux critères sociaux. Le descriptif de chaque programme est disponible sur le site web de chaque ENVF.

Modalités de recrutement pour la rentrée de 2026
Dépôt des candidatures : jusqu'au 07/01/2026

Pour en savoir plus, cliquez ici

www.envf.fr/rubrique

« L'Internat vétérinaire »

<https://envf.fr/la-formation-dinternat-vetinaire-des-envf/>



Secrétariat du concours commun d'admission de l'Internat AC
Oniris, France
Bureau des examens
contact.bureau-examens@oniris-nantes.fr

*EBVS : European Board of Veterinary Specialties / ENVF : Écoles Nationales Vétérinaires de France / DESV : Diplôme d'Études Spécialisées Vétérinaires / AFVAC : Association Française des Vétérinaires pour Animaux de Compagnie



1. NOMBRE DE PLACES OUVERTES EN 2026

Ecole	Places / établissement
ENVA	26
VetAgro Sup	22
Oniris	20
ENVT	20
Total	88

2. INFORMATION PUBLICITE

La publicité de l'ouverture du concours de recrutement se réalise par voie numérique.

Chaque site web des ENVF possède une page de présentation des modalités pédagogiques de son internat. En fin de page, les modalités de concours et d'inscription à celui-ci sont identifiées par un lien qui renvoie :

- ✓ Aux pages spécifiques du site commun des ENVF qui donne les informations et résultats sur les Concours communs d'internat :
 - <https://envf.fr/les-concours-dinternats-veterinaires-des-envf-session-2025-2026-rentree-2026/> : informations relatives aux 4 concours 2026 ;
 - <https://envf.fr/le-concours-dinternat-veterinaires-des-envf-session-2025-2026-rentree-2026-pour-les-animaux-de-compagnie-ac/> informations et résultats spécifiques du concours 2026 pour les animaux de compagnie.
- ✓ au site dédié à la gestion des inscriptions au concours d'internat des ENVF : https://unip.oniris-nantes.fr/concours_internat/

Des conférences en présentiel faisant intervenir les responsables de formation ainsi que d'anciens internes ont été organisées dans les ENVF.

Une visio-conférence faisant intervenir les responsables de formation a été organisée le 19 novembre 2025, à destination des étudiants issus des facultés internationales et ouverte à tous (publicité faite sur les réseaux sociaux), dont le contenu a été rendu disponible sur le site envf.fr à la page dédiée à la présentation des formations d'internat : <https://envf.fr/la-formation-dinternat-veterinaire-des-envf/>

3. CALENDRIER DES EPREUVES ET MODALITES

Les modalités de concours ont été globalement identiques à celles de 2025. Il a reposé sur 3 étapes principales après vérification de la recevabilité des dossiers :

- une étape d'évaluation des dossiers de candidature ;
- un examen de contrôle de connaissances techniques et d'évaluation de soft skills ;
- et un entretien avec les membres du jury.

Les nouveautés introduites ont été les suivantes :

- introduction de questions visant à tester les soft skills dans le cadre de l'épreuve écrite de connaissances et compétences ;
- essai sur un centre d'examen (ENVT) de nouvelles modalités informatiques, à savoir le fait que le matériel soit fourni par les candidats eux-mêmes, avec surveillance directe et accès contrôlé via le wifi de l'établissement.

Le calendrier 2026 était le suivant :

Etape / modalité	Date
Date limite de dépôt du dossier de candidature	07 janvier 2026
Publication des résultats d'admissibilité sur évaluation du dossier (site web)	26 janvier 2026
Épreuve d'évaluation des connaissances (centre d'examen)	20 mars après-midi
Publication des résultats d'admissibilité de l'épreuve d'évaluation des connaissances (site web)	23 mars 2026 140 candidats convoqués à l'oral
Épreuve d'entretien oral	30 mars au 01 avril VISIO CONFERENCE
Publication des résultats d'admission (site web)	07 avril 2026
Validation du choix d'établissement proposé en fonction du rang de classement	Mercredi 8 avril – jeudi 9 avril – vendredi 10 avril 2025 11h00 - 23h00
Publication des inscriptions par établissement (site web)	15 avril 2026
Début de formation	24 août – 1 ^{er} septembre 2026
Inscription définitive des candidats non docteur vétérinaire lors de l'inscription	31 octobre 2026

4. COMPOSITION DU JURY

	Membres titulaires	Membres suppléants
ENVA	MANASSERO Mathieu	BENCHEKROUN Ghita
VetAgro Sup	ROSSET Emilie	MOSCA Marion
Oniris	DRUT Amandine	MAITRE Pierre
ENVT	LAYSSOL Cathy	JOUSSERAND Nicolas
Professionnels	GUENIOT-BOYLE Lorna BIDET Anaïs	

Présidente du jury : DEFLESSELLE Laurence, Directrice générale d'Oniris VetAgro Bio
Voir décisions en annexes 1 et 2

5. CANDIDATS

5.1. Nombre de candidats

208 lignes ont été créées sur l'application de gestion du concours. Sur 208 connexions, il convient de soustraire, les tests internes pour vérifier le bon fonctionnement du site, les doublons de dossiers, les dossiers initiés mais pour lesquels seule une partie des pièces a été déposée, les dossiers complets en termes de pièces mais pour lesquels les frais d'inscription n'ont pas été réglés malgré plusieurs relances.

Finalement, ce sont donc 161 dossiers complets qui ont été déposés.

A noter que 4 candidats sur ces 161 ont également déposé une candidature au concours d'internat pour les NAC.

5.2. Origine de formation des candidats

PAYS	ÉCOLE VÉTÉRINAIRE	NOMBRE	POURCENTAGE
France	ENVA	38	23,60%
	VetAgroSup	24	14,91%
	ONIRIS	26	16,15%
	ENVF	25	15,53%
TOTAL France		113	70,19%
Espagne	Valence	9	5,59%
	Madrid	3	1,86%
	Leon	1	0,62%
Portugal	CESPU Porto	2	1,24%
	EUVG Coimbra	1	0,62%
Croatie	Zagreb	1	0,62%
Chypre	Nicosie	1	0,62%
Roumanie	Bucarest	1	0,62%
	Iasi	3	1,86%
	USVT - Timisoara	2	1,24%
Algérie	Blida	3	1,86%
	Constantine	1	0,62%
	Alger	1	0,62%
Tunisie	Sidi Thabet	3	1,86%
Liban	Beyrouth (Dekwaneh)	9	5,59%
Brésil	São Paulo	1	0,62%
	Paraná	1	0,62%
	Recife	2	1,24%
Québec	Montréal	2	1,24%
Madagascar	Antananarivo	1	0,62%
TOTAL HORS France		48	29,81%
TOTAL CANDIDATS		161	100%

5.3. Site de présentation de l'épreuve théorique informatisée

PAYS	SITE	NB DE CANDIDATS
France, ENVF	ENVA	44
	ONIRIS	29
	VetAgroSup	29
	ENVT	24
Espagne	Madrid	3
	Valence	2
Liban	Campus France Beyrouth	9
Tunisie	Campus France Tunis	1
Algérie	Campus France Alger	3
Koweït	Campus France Koweït	1
Roumanie	Iasi / Bucarest	3
	Cluj Napoca	3
Madagascar	Campus France	1
Québec	Ste Hyacinthe	3
Brésil	Alliance Française Recife	1

NB : Ces données incluent à la fois les candidats AC et doubles candidats AC/NAC.

5.4. Choix de l'école de formation (161 candidats)

CHOIX DE L'ÉCOLE DE FORMATION				
	1ER CHOIX	2EME CHOIX	3EME CHOIX	4EME CHOIX
ENVA	55	33	38	30
	35%	21%	24%	19%
VETAGROSUP	41	76	22	17
	26%	49%	14%	11%
ONIRIS	24	21	41	70
	15%	13%	26%	45%
ENVT	36	26	55	39
	23%	17%	35%	25%

6. RESULTATS

6.1. Aspect quantitatif

6.1.1. Effectifs en fonction des différentes phases du concours.

Stade d'admission	Nombre	Pourcentage
Dossiers recevables	156	97%
Présents à l'écrit	147	91%
Admissibles	140	87%
Présent à l'oral	136	84%
Admission en liste principale	88	55%
Admission en liste complémentaire	39	24%
Non admis (non retenus, désistement,...)	34	21%

Neuf candidats ne se sont pas présentés à l'épreuve écrite du concours en centre d'examen, dont une partie avaient prévenu et s'étaient désistés. A l'issue de l'écrit, les candidats ont été classés selon leurs résultats (écrit + dossier); les 140 premiers ont été déclarés admissibles en liste principale, les 7 suivants non admissibles.

Quatre candidats se sont désistés entre l'écrit et l'oral.

6.1.2. Notation

	Rang	Moyenne / 20
Premier admis en liste principale	1	16.866
Dernier admis en liste principale	88	12.764
Premier admis en liste complémentaire	89	12.699
Dernier admis en liste complémentaire	127	9.207

6.1.3. Moyenne par épreuve

Épreuves	Coefficient	Médiane/20	Moyenne /20
Dossier	1	12.60	12.11
Contrôle de connaissance	2	10.65	10.53
Entretien	2	17.19	16.20

A noter : en raison du nombre de candidats, le jury a été scindé en 2 sous-jurys tant pour l'évaluation des dossiers que pour les oraux. A chaque étape, des tests statistiques ont été réalisés pour vérifier l'absence d'effet « jury » et au besoin une péréquation des notes brutes a été effectuée afin d'assurer une équité parfaite entre candidats.

6.2. Aspect qualitatif

6.2.1. Processus de choix des écoles

Trois tours de choix des écoles en fonction du rang de classement et des choix des candidats ont été opérés entre le 8 avril et le 10 avril 2026. Les résultats des choix successifs ont été les suivants :

1^{er} tour ; sur 88 candidats classés en liste principale :

- 67 affectations acceptées dont 64 choix n°1, 1 choix n°2 et 1 choix n°4
- 10 désistements malgré 8 attributions du choix 1, 1 choix 2 et 1 choix 4
- 9 « oui mais » (4 choix n°2, 5 choix 3) ; 2 « non mais » (1 choix 3 et 1 choix 4)

2^{ème} tour ; sur 21 candidats :

- 8 affectations acceptées (7 choix n°1 et 1 choix n°3)
- 5 non, malgré 3 choix n°1 et 2 choix n°3
- 8 « oui mais » ; 0 « non mais »

3^{ème} tour sur 13 candidats :

- 8 affectations acceptées (1 choix n°1, 2 choix n°2, 5 choix n°3)
- 4 non : 2 dans le cadre d'une attribution de choix n°2 et 2 choix n°4.
- 1 non réponse

Les places non affectées à l'issue de ces séries d'affectation l'ont été par contact pris individuellement par rang de classement suivant.

6.2.2. Rang de classement à l'issue du concours et école d'obtention du doctorat vétérinaire en fonction de l'école d'affectation.

ONIRIS	
Rang	Ecole de Formation
13	Nantes
14	Toulouse
29	Nantes
36	Nantes
43	Nantes
66	Nantes
69	Nantes
70	Nantes
74	Nantes
77	Nantes
80	Nantes
83	Nantes
84	Alfort
91	Autre (Montréal)
96	Alfort
100	Nantes
105	Autre (Valence)
107	Autre (Valence)
108	Autre (Liban)
109	Autre (Montréal)

ÉCOLE NATIONALE VÉTÉRINAIRE DE TOULOUSE	
Rang	Ecole de Formation
17	Toulouse
18	Toulouse
22	Toulouse
24	Toulouse
25	Toulouse
27	Toulouse
34	Toulouse
55	Toulouse
58	Toulouse
73	Toulouse
75	Toulouse
78	Lyon
79	Toulouse
81	Lyon
85	Toulouse
88	Toulouse
92	Autre (Cluj)
94	Alfort
97	Autre (Coimbra)
104	Autre (Valence)

ÉCOLE NATIONALE VÉTÉRINAIRE D'ALFORT	
Rang	Ecole de Formation
2	Alfort
3	Alfort
6	Alfort
10	Alfort
11	Alfort
12	Alfort
16	Alfort
19	Alfort
20	Alfort
21	Alfort
31	Alfort
33	Alfort
37	Alfort
39	Alfort
42	Nantes
46	Alfort
47	Alfort
50	Alfort
51	Alfort
52	Alfort
54	Alfort
56	Alfort
57	Alfort
60	Alfort
62	Alfort
76	Alfort

VETAGRO SUP	
Rang	Ecole de Formation
1	Lyon
4	Lyon
5	Lyon
7	Lyon
8	Lyon
9	Lyon
15	Alfort
23	Lyon
26	Lyon
28	Lyon
32	Alfort
35	Lyon
38	Nantes
41	Lyon
45	Lyon
48	Lyon
49	Lyon
61	Lyon
63	Lyon
64	Lyon
71	Lyon
72	Lyon

Finalement, les écoles d'admission des candidats correspondaient aux choix suivants :

	Choix 1	Choix 2	Choix 3	Choix 4	Total places attribuées
ENVA	26	0	0	0	26
Vetagro Sup	22	0	0	0	22
Oniris	10	3	3	4	20
ENVT	14	2	4	0	20
Total	72	5	7	4	88

6.2.3. Taux de brassage des diplômés

École	Nombre de candidats non formés dans l'école d'admission	Taux de brassage
ENVA	1/26	4%
VETAGRO SUP	3/22	14 %
ONIRIS	8/20	40 %
ENVT	6/20	30 %

6.2.4. Événements modificatifs post affectation et confirmation d'inscription

Désistement :

Après la phase d'attribution et d'acceptation des places de formation et malgré la signature du document de confirmation d'inscription engageant les candidats, un inscrit s'est désisté (ENVT, le 07/05/2026). Il a été remplacé par le premier candidat sur la liste complémentaire à qui aucune école n'avait été proposée et qui a accepté la place proposée.

7. COMMENTAIRES

7.1. Questionnaire auprès des candidats

Dans le cadre d'une démarche qualité le jury a évalué le ressenti des candidats par un questionnaire numérique anonyme transmis après publication des résultats (94 réponses / 161 candidats).

Le support le plus pertinent d'information pour la formation d'internat sont les internes en formation et les anciens internes (près de 80%) devant les pages du nouveau site internet ENVF (61%), les réunions d'informations organisées dans les établissements (49%), les pages « internats » sur les sites web des écoles (29%), la plaquette (16%). Un tiers (33%) des candidats avaient vu des posts sur les réseaux sociaux concernant l'internat ; parmi ceux qui en ont vu, Instagram représente près de 65%, Facebook 26%, LinkedIn 23%.

La très grande majorité des candidats ont consulté les annales du test de connaissances (94%), 90% le règlement du concours, plus de 74% le bilan du concours de l'année précédente, 52% la plaquette et seuls 36% le document de présentation générale des internats « Choisir l'internat dans une ENVF ».

Le webinar a été suivi par 63% des répondants. Parmi ceux qui l'ont suivi, les informations délivrées étaient claires et complètes pour 76%, utiles (62%) et jugées objectives par 55%.

L'interface d'inscription au concours est d'utilisation facile et intuitive (note 1 et 2) pour plus de 67% mais moyenne pour 15% voire assez difficile à difficile pour 18% des candidats (notes 4 et 5).

Le site web du concours (ENVF) est utile pour suivre les résultats du concours 86%, présente clairement les informations (84%), mais n'est considéré comme rapidement actualisé que pour 58% des candidats.

L'interface de choix des établissements est intuitive et facile à utiliser pour 92% des candidats.

Le document CV/photo/lettre de motivation n'était visiblement pas facile à remplir pour 47% des candidats (problèmes d'affichages, de remplissage...) mais permettant pour 70% de mettre en valeur leurs compétences. La lettre de référence était quant à elle appréciée pour mettre en avant les candidatures (89%).

Le secrétariat du concours est facile d'accès / à contacter pour plus de 92% des répondants et a répondu rapidement à leur demande pour 80%.

L'organisation de l'épreuve de contrôle des connaissances était très satisfaisante à satisfaisante pour 85% des candidats mais moyenne à non satisfaisante pour 14% d'entre eux. Les principales causes de non satisfaction remontées sont principalement d'ordre logistique.

Les questions posées dans ce contrôle des connaissances étaient claires pour 92% des candidats, de difficulté normale / attendue pour 87% ... mais quand même considérées comme très difficile pour 29% d'entre eux (plusieurs réponses possibles).

Le fait que cette année, tous les entretiens aient été réalisés en visio et non plus en présentiel dans une Ecole (unique) a été considéré comme :

- n'ayant pas fait de différence (plus de 61%),
- ayant contribué au choix de s'inscrire au concours pour plus de 19%...
- ... mais a quand même été considéré comme gênant pour un entretien (le présentiel c'est mieux !) par 19%.

La logistique de l'entretien a été jugée adaptée pour 87% des candidats, 13% considérant que celui-ci était trop court.

Le jury a été évalué comme ayant accueilli les candidats avec bienveillance pour 88%, été attentif pour 90%, et agréable à 75%.

Pour les affectations des écoles, le processus s'est fait dans des délais (1 choix par jour) adaptés pour près de 98%.

Éléments généraux et évaluation finale

Le nombre d'inscrits aux concours en 2026 était en léger repli par rapport à 2025 qui avait connu un nombre record d'inscriptions. Les candidats se sont inscrits très majoritairement pour la qualité / la réputation de la formation dans les ENVF et ce que cela apporte (85%). D'autres motifs représentant des proportions faibles sont évoqués : ne se sent pas prêt(e) à faire de la clientèle (6%), souhait de poursuite pour spécialisation ou en tant qu'assistant hospitalier, pour le contact avec les étudiants, pour approfondir ses connaissances...

Le prix des concours avait été baissé en 2025 et un tarif adapté introduit pour les boursiers. Le prix d'inscription a été perçu comme normal (82%), peu élevé au regard de la formation envisagée et de la logistique (6%), mais trop élevé voire dissuasif pour 12%. Parmi les répondants, 87% étaient non boursiers et 13% étaient boursiers.

De manière globale 99% des répondants ont indiqué que globalement le concours était bien organisé.

7.2. Retours et commentaires des membres du jury sur le déroulé du concours

Le concours 2026 pour l'internat AC a été globalement reconduit dans ses modalités par rapport à l'édition précédente (voir début de document – point 3). Le test opéré sur le site de Toulouse concernant les modalités matérielles a été satisfaisant. Le suivi des activités des candidats pendant l'épreuve écrite s'est montré important pour identifier des tentatives de triche par le biais de logiciel d'intelligence artificielle. Ceci a conduit à l'exclusion d'un(e) candidat(e) du concours.

L'analyse des retours des candidats montre une satisfaction globale concernant le déroulement des épreuves du concours, en amélioration encore par rapport à l'année précédente. Elle souligne toutefois plusieurs points à améliorer notamment en ce qui concerne les documents d'inscription. Il est envisagé pour le concours 2026/2027 de proposer une inscription en ligne sur un logiciel spécifique en cours de test. A défaut, le format des documents à remplir sera amélioré pour ne pas renouveler les difficultés rencontrées cette année.

Du côté des jurys,

- L'épreuve de notation des dossiers a été facilitée grâce à l'élaboration d'une nouvelle grille de notation intégrant une incrémentation automatique des points. La partition du jury n'a pas nécessité d'adaptation statistique, en raison d'une bonne homogénéité des notations ;
- L'épreuve écrite de contrôle des connaissances n'a pas été modifiée hormis l'ajout de questions de « soft skills » ;
- Le maintien en visio de l'épreuve orale a rendu l'étape moins conviviale mais également moins éprouvante, combinée notamment à une partition du jury. Ceci a permis de réduire i) le nombre de plages d'entretien sur les journées d'oraux et ii) le nombre de journées de mobilisation par jury pour les oraux. La constitution homogène des jurys (2 représentants des ENVF + 1 représentant de la Profession) a été jugée cohérente et équitable ;
- Le nombre de candidats nettement supérieur au nombre de places proposées maintient une bonne sélectivité du concours.

D'une manière globale le jury considère que le concours 2026 s'est très bien déroulé. Il a noté une légère baisse de candidatures pour cette formation par rapport à l'édition 2025, notamment d'étudiants issus de 2 ENVF mais pas d'autres écoles européennes et internationales ; les candidats ont été jugés d'un bon niveau.

Le jury regrette évidemment qu'un candidat ait utilisé des outils d'intelligence artificielle au cours de l'épreuve écrite, ce qui a de facto conduit à son exclusion du concours.

Finalement, le jury est satisfait que l'ensemble des places proposées au concours d'internat soient pourvues et que la majorité des candidats aient pu obtenir leurs premiers choix. Un

meilleur brassage entre écoles de formation serait souhaitable pour rendre le déroulé de la formation encore plus enrichissant tant pour les internes eux-mêmes que l'école qui va les accueillir.

8. CONCLUSION ET REMERCIEMENTS

La Présidente du jury tient à remercier tout particulièrement

- Amandine DRUT, d'avoir assuré la coordination des actions en lien avec les membres du jury de ce concours 2026 ;
- Hélène Kirche pour le soutien administratif et logistique apporté tout au long du concours et M. Yves Blanloeil, son responsable ;
- les membres du jury qui ont assuré, par leur compétence, leur rigueur, et leur disponibilité, l'évaluation des candidats et le bon déroulement des épreuves écrites et orales ;

- les collègues responsables de l'organisation de l'épreuve numérique de contrôle des connaissances hors établissement vétérinaire français à savoir Marina DOMINGUEZ RUIZ (Universidad Alfonso X El Sabio Madrid - Espagne), Jérôme GRIMONPONT (Institut Français-Algérie), Andrée WAKIM et Gwendoline ABOU-JAOUDE (Campus France Liban), Mirabela DUMITRACHE et Cristina POP (Université de Cluj-Napoca- Roumanie), Nicoleta CIOCÎRLIE (Université de Bucarest - Roumanie), Iuliana MIHAI (Université de Iași - Roumanie), l'Institut Français d'Antananarivo (MADAGASCAR), l'Institut Français du KOWEÏT, Emelie Flibotte (Faculté de Saint Hyacinthe – QUEBEC) et Juliana MONTEIRO (Campus France Recife – Brésil).

- Les collègues ayant contribué à la préparation et au bon fonctionnement du concours des écoles et notamment Frédéric Auffray, chef du service des usages numériques à Oniris VetAgro Bio pour la réalisation du site de gestion des inscriptions, l'organisation des épreuves numériques de contrôle des connaissances puis du logiciel d'affectation des places de formation. Sont associés également les collègues du service de communication (réalisation de la plaquette, mise à jour des documents sur le site, publication sur les réseaux sociaux des présentations et rappels, ...) et les services supports (UNIP, RH, DAF et agence comptable).

- Chantal Thorin, professeur de mathématiques, pour la mise en place de tous les tests statistiques et dispositifs de péréquation pour assurer l'équité entre tous les candidats.

Les membres du jury s'associent à la Présidente pour vivement remercier :

- Mme Hélène KIRCHE, pour son appui et le suivi de l'organisation du concours ;
- Les candidats qui se sont préparés et adaptés à ces épreuves de sélection et ont participé à l'enquête d'évaluation de la qualité de l'organisation.

A Nantes le 5/06/2026

Laurence Deflesselle
Présidente du jury



Annexe 1

Décision de nomination des Présidents des jurys du concours d'internats 2026

Décision portant désignation des Présidents des jurys d'admission aux concours d'Internats Vétérinaires pour la rentrée de septembre 2026

Vu le livre VIII du Code Rural et de la pêche maritime, notamment le 3° de l'article R. 812-65 ;

Vu l'arrêté du 13 avril 2021 fixant les modalités d'habilitation des écoles nationales vétérinaires ;

Vu l'arrêté du 13 avril 2021 modifié relatif au diplôme national d'internat des écoles nationales vétérinaires ;

Vu l'arrêté du 20 octobre 2021 habilitant les écoles nationales vétérinaires à délivrer des diplômes nationaux d'enseignement vétérinaire modifié et notamment son annexe,

Conformément aux conclusions de sa réunion du 16/07/2025, le collège des directeurs des ENVF décide de désigner en tant que Présidents des concours d'internats vétérinaires :

- ✓ Concours pour les Animaux de compagnie : Laurence DEFLESSELLE, Directrice générale d'Oniris.
Suppléant : Jean-Marie BACH, DG adjoint ;
- ✓ Concours pour les Nouveaux Animaux de compagnie : Christophe DEGUEURCE, directeur de l'ENVA,
Suppléant : Renaud TISSIER, directeur adjoint
- ✓ Concours pour les animaux de production : Pierre SANS, directeur de l'ENVT ; suppléante : Caroline LACROUX, directrice adjointe
- ✓ Concours pour les Equidés : Frédérique PONCE, Directrice générale adjointe de VetAgro Sup, suppléante Mireille BOSSY, DG de VetAgro Sup.

pour les campagnes de recrutement organisées au cours de l'année universitaire 2025-2026 pour la rentrée de septembre 2026.

Fait à Nantes le 18 juillet 2025

Pour L'ENVA,
Christophe
DEGUEURCE



Pour l'ENVT
Pierre SANS



Pour Oniris VetAgro Bio,
Laurence DEFLESSELLE



Pour VetAgro Sup,
Mireille BOSSY



Annexe 2

 RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Décret
Parlement

 Oniris
Vétérinaire National
ÉCOLE NATIONALE

Décision portant nomination des membres des jurys d'admission au concours d'internat vétérinaire Annuaire de compagnie (AC) pour l'année 2020-2021 (première 2020)

Vu la loi n° 90 du Code Rural et en ce qui concerne, notamment, le 3° de l'article R. 612-65,

Vu le décret n° 2009-3642 du 24 décembre 2009 portant création de l'école nationale vétérinaire, agroalimentaire et de l'alimentation, Nantes-Atlantique (ONIRIS) ;

Vu le décret n° 12 novembre 2005 portant organisation de la direction générale de l'école nationale vétérinaire, agroalimentaire et de l'alimentation, Nantes-Atlantique (ONIRIS),

Vu le décret n° 17 novembre 2005 portant organisation des écoles nationales vétérinaires,

Vu l'arrêté du 13 avril 2021 fixant les modalités d'habilitation en écoparc national vétérinaires ;

Vu l'arrêté du 13 avril 2021 relatif au diplôme national d'internat des écoles nationales vétérinaires ;

Vu l'arrêté du 29 octobre 2021 habilitant les écoles nationales vétérinaires à délivrer des diplômes nationaux d'enseignement vétérinaire modifié et concernant son annexe ;

Vu la décision du Collège des Directeurs des ENVT en date du 18 juillet 2020 concernant la nomination des présidents des jurys d'admission aux concours d'internats vétérinaires pour l'année 2020-2021 ;

La Direction de l'Ecole nationale vétérinaire, agroalimentaire et de l'alimentation, Nantes-Atlantique (ONIRIS), sur proposition de la commission de jury,

ARRÊTE :

Article 1^{er} :

La liste des membres des jurys d'admission au concours d'internat vétérinaire pour le concours de compagnie (AC) est établie comme suit :

Réprésentant de l'ENVA : M. MOHAMED MAHMOUD, Professeur en Chirurgie

Réprésentant de l'ENVF : Cathy LANSOL-JAMOUR, Praticienne hospitalière en imagerie médicale

Réprésentant d'Oniris : Amr EL-HADJ, Maître de conférence en Médecine Interne

Réprésentant de VetAgro Sup : Emile KOSSET, Praticien hospitalier en Reproduction

Personnalités qualifiées de champ disciplinaire :

- Tonia GUENOT-BOTTEL, vétérinaire praticienne au Collier (44360)
- Anais BUSTI, vétérinaire praticienne au Grand Lagony (33590)

Page 20

DAVIDE ET ALBERTO MANCINI / DAVIDE ET ALBERTO MANCINI

03 20 37 41 23

03 20 37 41 23

www.oniris.fr

Document communiqué en vertu de la Loi n° 178 du 25 JANVIER 1978

Pour rappel, le président du jury d'admission au concours d'Internat AC désigné par le collège des directeurs des ENIV est : Mme Laurence Tellefoué.

En cas d'absence de l'un des membres, les membres suppléants du jury sont :

- Représentant de l'ENVA : Ghita IENCO-TERROUR, Professeur en Médecine Interne
- Représentant de l'ENIV : Nicolas TOUSSERAUD, Maître de conférence en Médecine Interne
- Représentant d'Oniris : Pierre MARTIN, Maître de conférence en Chirurgie
- Représentant de VetAgro Sup : Nicolas MOSCA, Maître de conférence en Dermatologie

Article 2 :

La composition des jurys d'admission au concours d'Internat des Architectes vétérinaires (IAC) est fixée pour une durée de 3 ans (exercice 2023-2026). A l'issue, la composition de ces jurys pourra être modifiée et lors l'adjet, le cas échéant, d'une nouvelle décision portant modification.

Article 3 :

Le service en charge de la formation continue d'Oniris, responsable de la gestion administrative de ces concours, est chargé de l'application de la présente décision, en lien étroit avec la présidence du jury sus-mentionnée.

Nantes, le 21/10/2023

La Directrice Générale

Annexe 3

Délibération du CA d'Oniris fixant les tarifs d'inscription au concours 2026

 MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGRO-ALIMENTAIRE ET DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE (Paris) (France)  Oniris ÉCOLE NATIONALE D'ÉLEVAGE, D'AGRICULTURE ET DE SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE ACTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION du 27 novembre 2025 Le Conseil d'administration d'Oniris, réuni le, sous la présidence du Président du Conseil d'administration, a, après discussion, pris la délibération suivante : DELIBERATION N° 20251127-16 OBJET : FRAIS D'INSCRIPTION DES CONCOURS D'INTERNATS ANIMAUX DE COMPAGNIE, NOUVEAUX ANIMAUX DE COMPAGNIE, ÉQUIDES ET RUMINANTS POUR L'ANNÉE 2024-2025 (RENTREE 2026) Textes juridiques et consultations éventuelles : VU le Code rural et de la pêche maritime, notamment ses articles L. 812-1, R. 812-61, R. 812-62 et R. 812-65 ; VU l'arrêté du 13 avril 2021 fixant les modalités d'habilitation des écoles nationales vétérinaires ; VU l'arrêté du 13 avril 2021 relatif au diplôme national d'internat des écoles nationales vétérinaires ; VU l'arrêté du 20 octobre 2021 habilitant les écoles nationales vétérinaires à délivrer des diplômes nationaux d'enseignement vétérinaire ; Considérant les avis rendus par les directeurs des écoles nationales vétérinaires le 18 juin 2025 ; Exposé des motifs : Selon l'arrêté du 13 avril 2021 modifié : « Le montant des frais d'inscription aux concours est défini par le conseil d'administration de l'établissement responsable de l'organisation du concours après avis des directeurs des écoles nationales vétérinaires ». Il est proposé, après avis favorables des directeurs des 4 écoles nationales vétérinaires réunis en conseil le 18 juin 2025 de déterminer les montants d'inscription suivants pour la session des concours 2025-2026 en vue de la rentrée de septembre 2026 :	 MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGRO-ALIMENTAIRE ET DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE (Paris) (France)  Oniris ÉCOLE NATIONALE D'ÉLEVAGE, D'AGRICULTURE ET DE SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE ACTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION du 27 novembre 2025 Le Conseil d'administration d'Oniris, réuni le, sous la présidence du Président du Conseil d'administration, a, après discussion, pris la délibération suivante : DELIBERATION N° 20251127-16 OBJET : FRAIS D'INSCRIPTION DES CONCOURS D'INTERNATS ANIMAUX DE COMPAGNIE, NOUVEAUX ANIMAUX DE COMPAGNIE, ÉQUIDES ET RUMINANTS POUR L'ANNÉE 2024-2025 (RENTREE 2026) Textes juridiques et consultations éventuelles : VU le Code rural et de la pêche maritime, notamment ses articles L. 812-1, R. 812-61, R. 812-62 et R. 812-65 ; VU l'arrêté du 13 avril 2021 fixant les modalités d'habilitation des écoles nationales vétérinaires ; VU l'arrêté du 13 avril 2021 relatif au diplôme national d'internat des écoles nationales vétérinaires ; VU l'arrêté du 20 octobre 2021 habilitant les écoles nationales vétérinaires à délivrer des diplômes nationaux d'enseignement vétérinaire ; Considérant les avis rendus par les directeurs des écoles nationales vétérinaires le 18 juin 2025 ; Exposé des motifs : Selon l'arrêté du 13 avril 2021 modifié : « Le montant des frais d'inscription aux concours est défini par le conseil d'administration de l'établissement responsable de l'organisation du concours après avis des directeurs des écoles nationales vétérinaires ». Il est proposé, après avis favorables des directeurs des 4 écoles nationales vétérinaires réunis en conseil le 18 juin 2025 de déterminer les montants d'inscription suivants pour la session des concours 2025-2026 en vue de la rentrée de septembre 2026 :
Direction Générale CS 40708 • 44307 NANTES CEDEX 3 Tél. 02 40 40 71 71 SANTÉ ET ALIMENTATION ALICOUR DE LA VIE www.oniris-verts.fr Service des Relations de l'Administration CS 62225 • 44322 NANTES CEDEX 3 Tél. 02 51 75 54 54	Direction Générale CS 40708 • 44307 NANTES CEDEX 3 Tél. 02 40 40 71 71 SANTÉ ET ALIMENTATION ALICOUR DE LA VIE www.oniris-verts.fr Service des Relations de l'Administration CS 62225 • 44322 NANTES CEDEX 3 Tél. 02 51 75 54 54